

Montréal, le 12 décembre 2019

Monsieur Marc Croteau, Sous-ministre
Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
Édifice Marie-Guyart, 30e étage
675, boul. René-Lévesque Est, boîte 02
Québec (Qc) G1R 5V7

Objet : Demande d'attestation de non-assujettissement au chapitre II de la Loi sur la Qualité de l'Environnement pour des travaux d'excavation de tranchées d'exploration minière sur la propriété Cheechoo

Monsieur,

Par la présente, Ressources Sirios inc. dépose une demande d'attestation de non-assujettissement au Chapitre II de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (LQE), en vertu de l'article 154 de cette Loi, pour le projet mentionné en objet.

Mise en contexte

Le projet Cheechoo est un projet d'exploration aurifère situé à environ une quinzaine de kilomètres au sud-est de la mine d'or Éléonore exploitée par Newmont Goldcorp, sur la rive est du réservoir Opinaca, et à environ 200 km à l'est de la communauté Crie de Wemindji (Eeyou-Istchee Baie-James, Québec).

Depuis la découverte du gîte aurifère Cheechoo, deux-cent-quarante-cinq (245) forages totalisant 64 200 m ont été réalisés. Les résultats des travaux d'exploration sur le projet de Ressources Sirios inc. continuent d'être encourageants et les activités d'exploration minière se poursuivent afin de préciser l'étendue, la nature ainsi que sa viabilité économique de la minéralisation aurifère. Ces activités comprennent notamment la réalisation de forages, de tranchées et de décapages d'exploration.

Ressources Sirios inc. dépose cette demande d'attestation de non-assujettissement pour la réalisation de travaux d'excavation de tranchées d'exploration sur la propriété Cheechoo. Ces travaux permettront d'établir un niveau de confiance plus élevé de la géométrie du gîte minéral et de vérifier des cibles d'exploration dans des secteurs dépourvus d'affleurements de surface.

Description des travaux

L'étendue de la présente demande est pour la réalisation de 6 tranchées d'exploration (T1 à T6). Les travaux impliqueront une superficie totale excavée de 4 982 m² et la gestion d'un maximum de 11 345 m³ de mort-terrain.

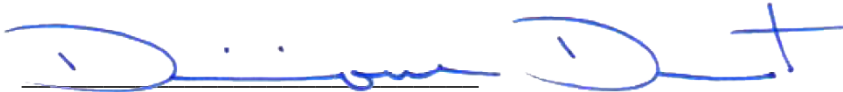
Les tranchées permettront de valider d'importantes informations géologiques de surface et renforceront grandement le niveau de confiance du modèle d'interprétation géologique pour le développement futur du projet.

Échéancier

Sous réserve de l'obtention préalable de l'attestation de non-assujettissement et de toute autre autorisation requise, les travaux d'exploration par tranchées débuteront en 2020, s'échelonneront au cours de l'année selon les besoins et s'achèveront possiblement en 2021. Ces travaux seront réalisés durant les saisons estivales et automnales.

Pour plus d'informations, vous pouvez communiquer avec le soussigné, au numéro suivant : (514) 510-7961

Nous espérons le tout conforme et vous prions d'agréer, Monsieur Croteau, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Dominique Doucet, ing.
Président et directeur général
ddoucet@sirios.com.com
(514) 510-7961

- p. j. 1- Chèque de 1417\$
 2- Déclaration du demandeur
 3- Formulaire de demande de non-assujettissement
 4- Document complémentaire

c.c. (Par courrier électronique)

M. Youcef Larbi, Conseil Cri sur l'Exploration Minérale
M. Daniel Boudreau, Ressources Sirios inc.
M. Stéphane Gosselin, Consultant